

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CARMIGNAC CREDIT 2027

(Opérations de l'arrêté du
30 juin 2023)

Sommaire

Certification du Commissaire aux comptes	3
Caractéristiques de l'OPC	7
Politique d'investissement	19
Informations réglementaires	25



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023**

CARMIGNAC CREDIT 2027
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC CREDIT 2027 relatifs à l'exercice de 13 mois et 30 jours clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 02/05/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.10.20 17:54:11 +0200



RAPPORT ANNUEL 2023 DE CARMIGNAC CREDIT 2027

Caractéristiques de l'OPC

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Parts « ACC »	Parts « DIS »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Objectif de distribution (sous réserve d'un résultat net suffisant) : - Part A EUR Ydis : distribution de 1,5% de la VL constatée le 30 juin 2022 ; - Part E EUR Ydis : distribution de 1,2% de la VL constatée le 30 juin 2022 ; - Part F EUR Ydis : distribution de 1,9% de la VL constatée le 30 juin 2022. Report du reliquat le cas échéant.
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report de tout ou partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation

Parts A EUR ACC : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Luxembourg.

Parts A EUR YDIS : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Luxembourg.

Parts E EUR ACC : France, Italie.

Parts E EUR YDIS : France, Italie.

Parts F EUR ACC : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg.

Parts F EUR YDIS : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie, Luxembourg.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds est d'offrir la performance, nette de frais de gestion, d'un portefeuille constitué de titres de créance d'émetteurs privés ou publics, sans contrainte de notation moyenne, duration ou maturité, ayant vocation à être détenu jusqu'à une phase de liquidation de six (6) mois (maximum) précédant la date d'échéance du fonds (stratégie dite « de portage »), arrêtée le 30 juin 2027 (cette dernière désignée ci-après comme la « **Date d'Echéance** »), ou, le cas échéant, jusqu'à la date d'échéance anticipée du fonds, soit :

- Au plus tard le 4 août 2025 (le cas échéant, la « **Date d'Echéance Anticipée** »), si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à un taux de rendement interne (« **TRI** ») constaté entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2025 (le « **TRI Cible** ») de :
 - 2.44% pour les parts A EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 107,50 constatée le 30 juin 2025 pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
 - 2.13% pour les parts E EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 106,54 constatée le 30 juin 2025 pour la part E EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part E EUR Ydis ;
 - 2.85% pour les parts F EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 108,80 constatée le 30 juin 2025 pour la part F EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part F EUR Ydis ; ou, à défaut.
- Au plus tard le 4 décembre 2025 (le cas échéant, la « **Date d'Echéance Anticipée** »), si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant au TRI constaté entre le 30 juin 2022 et le 31 octobre 2025 (le « **TRI Cible** ») de :
 - 2,24% pour les parts A EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 107,67 constatée le 31 octobre 2025 pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
 - 1,93% pour les parts E EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 106,60 constatée le 31 octobre 2025 pour la part E EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part E EUR Ydis ;
 - 2,65% pour les parts F EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 109,11 constatée le 31 octobre 2025 pour la part F EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part F EUR Ydis ; ou, à défaut
- Au plus tard le 3 avril 2026 (le cas échéant, la « **Date d'Echéance Anticipée** »), si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant au TRI constaté entre le 30 juin 2022 et le 27 février 2026 (le « **TRI Cible** ») de :
 - 2,08% pour les parts A EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 107,83 constatée le 27 février 2026 pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
 - 1,77% pour les parts E EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 106,65 constatée le 27 février 2026 pour la part E EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part E EUR Ydis ;
 - 2,49% pour les parts F EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 109,42 constatée le 27 février 2026 pour la part F EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part F EUR Ydis ; ou, à défaut

- Au plus tard le 4 août 2026 (le cas échéant, la « **Date d’Echéance Anticipée** »), si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant au TRI constaté entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2026 (le « **TRI Cible** ») de :
 - 1,94% pour les parts A EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 108 constatée le 30 juin 2026 pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
 - 1,64% pour les parts E EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 106,71 constatée le 30 juin 2026 pour la part E EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part E EUR Ydis ;
 - 2,35% pour les parts F EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 109,74 constatée le 30 juin 2026 pour la part F EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part F EUR Ydis.

Les TRI mentionnés ci-dessus sont calculés sous hypothèse de frais de gestion inchangés entre la date de lancement de la part et la date de constatation.

Le portefeuille sera notamment composé d’obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l’actif net), ainsi que d’instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l’actif net) et dérivés de crédit (« *credit default swaps* » dans la limite de 20% de l’actif net). Le fonds n’est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu’aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 40% de l’actif net, et ce jusqu’à la phase de liquidation décrite ci-dessus (ou, le cas échéant, la Date d’Echéance Anticipée). En l’absence de contrainte de notation moyenne, le fonds cherche une exposition potentiellement importante aux titres de créances dits « spéculatifs » (dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous dans la stratégie d’investissement) offrant des perspectives de rendement plus élevées que les titres de créance dits « *investment grade* » mais exposant en contrepartie le fonds à des risques (notamment celui d’un défaut de l’émetteur) plus élevés.

La société de gestion se réserve la possibilité de ne pas procéder à la liquidation du fonds à la Date d’Echéance Anticipée quand bien même le TRI aurait atteint l’un des seuils décrits ci-dessus, notamment si le TRI Cible n’a pas été atteint pour l’ensemble des parts ou si la liquidité du Portefeuille de Portage (tel que ce terme est au défini paragraphe « Stratégie d’Investissement » ci-dessous) ou une baisse des marchés postérieurement à la date de constatation concernée ne permet pas de liquider le fonds à la Date d’Echéance Anticipée à une valeur liquidative correspondant, au minimum, au TRI Cible pour l’ensemble des parts du fonds.

Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n’est pas garantie.

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l’objectif de gestion et de la politique d’investissement.

Indicateur de référence

Le fonds n’a pas d’indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE GESTION DE L'OPCVM

STRATEGIES UTILISEES

Le fonds, pour atteindre son objectif de gestion, met principalement en œuvre une stratégie de portage visant à constituer et détenir un portefeuille diversifié d'instruments financiers de diverses catégories des marchés du crédit (ci-après le « **Portefeuille de Portage** »).

La sélection discrétionnaire des investissements se fonde sur une analyse interne de la société de gestion et repose notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de perspectives de recouvrement, de liquidité et de maturité ainsi que sur une diversification des risques financiers du portefeuille tenant compte de l'horizon d'investissement recommandé du fonds.

Le gérant constitue le Portefeuille de Portage pendant la **phase de constitution**. Cette dernière débutera à la date de création du fonds et se terminera au plus tard le 29 juillet 2022 (inclus).

A l'issue de cette phase de constitution, le Portefeuille de Portage sera composé a minima de 40 positions. Le fonds sera investi au maximum à hauteur de 5% de son actif net dans chaque position.

Pendant la phase de portage, le Portefeuille de Portage respecte les caractéristiques suivantes :

- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés, de notation BBB- ou équivalent (dite "*investment grade*") selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de durée : 0% à 100% ;
- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés dites spéculatives (ou « *high yield* ») : c'est-à-dire de notation équivalente ou inférieure à BBB- un équivalent selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de durée : 0% à 100% ;
- Investissement dans des instruments de titrisation, notamment des *collateralised loan obligations* (CLOs), sans contrainte de durée ou de maturité : 0% à 40% ;
- Investissement en obligation d'émetteurs publics ou privés de pays hors OCDE, dont les marchés émergents : 0% à 40% ;
- Investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») : 0% à 15% ;
- Investissement en titres de créance négociables et instruments du marché monétaire (en direct ou par le biais d'OPC) : de 0% à 5% ;
- Vente de protection via *credit default swaps* (CDS) : 0% à 20%.

Le Portefeuille de Portage n'est pas soumis à une contrainte de notation moyenne.

Le Portefeuille de Portage est composé de titres de différentes maturités, y compris de titre dont la maturité excède celle du fonds.

Lors de la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement de la phase de portage détaillées ci-dessus, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

L'exposition directe et indirecte au risque de crédit du Portefeuille de Portage, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 120% de l'actif net du fonds.

Pendant la phase de portage, les titres de créance du Portefeuille de Portage ne sont pas systématiquement vendus en cas de dégradation de la notation de crédit. Le gérant se réserve néanmoins la possibilité de réaliser des arbitrages, en particulier s'il anticipe une dégradation du profil de risque d'un instrument du Portefeuille de Portage ou identifie une opportunité d'investissement compatible avec l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du fonds.

A l'issue de la phase de constitution, la duration initiale du portefeuille de portage est au maximum de 7. Cette duration est décroissante pour atteindre au maximum 2 à la fin de la période de portage.

Les investissements peuvent être réalisés dans des devises autres que la devise de référence du fonds. Cependant l'exposition au risque de change du portefeuille ne sera qu'accessoire, résultant principalement d'une couverture imparfaite.

Dans l'hypothèse où les conditions d'une échéance anticipée n'ont pas été remplies, le fonds entrera dans une **phase de liquidation**, qui débutera six (6) mois avant la Date d'Echéance. Le fonds adoptera une gestion prudente. Les titres composant le Portefeuille de Portage seront détenus jusqu'à leur échéance ou, notamment pour les titres dont la maturité excède celle du fonds, revendus. Lors de cette phase de liquidation, tout nouvel investissement sera uniquement en instruments du marché monétaires et OPCVM monétaires, ainsi qu'en titres de créance dont la maturité est inférieure à la Date d'Echéance. L'objectif de la phase de liquidation sera de rendre le portefeuille investi au minimum à 80% dans des instruments du marché monétaire ou titres de créance de maturité inférieure à la Date d'échéance au plus tard un (1) mois avant la Date d'Echéance du fonds. En cas de situations exceptionnelles de marché de nature à compromettre la réalisation de l'objectif de gestion du fonds, la société de gestion pourra, dans l'intérêt des porteurs de parts, reporter la Date d'Echéance jusqu'à neuf (9) mois à compter de la Date d'Echéance initialement prévue.

Préalablement à la Date d'Echéance, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront, soit pour la reconduction d'une stratégie d'investissement similaire avec un nouvelle date cible d'échéance, soit pour la fusion du fonds avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément par l'AMF.

Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

ACTIONS

Le fonds n'a pas vocation à être investi en actions. Toutefois, le fonds pourra être exposé de façon ponctuelle dans la limite de 15% de son actif net aux actions, notamment suite à la restructuration d'obligations, y compris d'obligations convertibles (contingentes ou non).

TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

Le fonds peut être investi à hauteur de 110% de son actif net en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non et/ou indexés sur l'inflation des pays de la zone euro ou des marchés internationaux. L'investissement dans les marchés émergents ne peut pas dépasser 40% de l'actif net. Le fonds peut investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics.

Le fonds peut également investir jusqu'à 40% de son actif net en instruments de titrisation, plus particulièrement en *collateralised loans obligations* (CLO), mais aussi en Asset Backed Securities (ABS), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), et Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS).

Les *collateralised loans obligations* (CLO) sont des produits structurés dont l'objectif est de transformer un portefeuille de prêts commerciaux en titres de créance. Le portefeuille de prêts commerciaux est regroupé au sein d'un véhicule émettant des titres de créance (ou « tranches ») dont la notation diffère en fonction de leur exposition au risque de défaut sur les créances du portefeuille (tranches « senior, « mezzanine, ou « equity »).

Les *Asset Backed Securities* (ABS), dont les RMBS et les CMBS sont une sous-catégorie, sont des produits structurés. L'objectif est de convertir un portefeuille de créances en titre de créance en regroupant ces créances au sein d'un véhicule ad hoc émettant lesdits titres de créance. Ces créances peuvent être de différentes natures : hypothécaire (RMBS et CMBS), crédits personnels, ...

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ces notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Pour rappel, pendant la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement détaillées ci-dessus, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

Aucune contrainte de sensibilité n'est imposée sur les titres vifs, ni sur la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

DEVICES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises émergentes, générée au travers des titres vifs ou des instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ».

INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options, les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps, les CDS (« *credit default swap* »), portant sur un ou plusieurs sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir. Le gérant met en œuvre la couverture visée au présent paragraphe de façon discrétionnaire.

Le fonds n'a pas recours aux TRS (*total return swaps*).

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés de crédit sur émetteur unique et sur indices de crédit sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse de la qualité de crédit d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, pour se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de crédit.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont majoritairement les banques de financement et d'investissement et les établissements de crédit internationaux et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

La limite d'engagement sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif net du fonds. (cf. section VI. Risque Global).

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir en titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations *puttables* / *callables*, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés ou de gré à gré afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

Dans la limite de 15% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

STRATEGIE D'UTILISATION DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. A compter de la fin de la période de souscription initiale, soit le 30 juin 2022, ces opérations sont réalisées dans la limite de 10% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Cependant, afin de préserver l'intérêt de l'investisseur, lorsque des conditions exceptionnelles de marché le justifient, la limite de détention de liquidités peut atteindre 20% de l'actif net du fonds.

Le prêt d'espèces est prohibé.

EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 60% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 5% de l'actif net.

Toute opération de financement sur titre sera conclue avec un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, et dont la notation minimum est AA- (selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers). Les contreparties aux opérations de prêt/emprunt de titres ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir / verser des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commissions ».

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor... pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (*collateral*) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat reçues ou bons du trésor en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

Profil de risque

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque lié aux *collateralised Loan Obligations (CLO)* ou aux titres adossés à des actifs (ABS) : le fonds peut investir dans des CLO et ABS (y compris CMBS et MBS), auquel cas les porteurs peuvent être exposés à un niveau de risque de crédit plus élevé. Ces CLO et ABS étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le fonds.

c) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

d) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

e) Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Par ailleurs, il existe un risque de crédit plus spécifique et lié à l'utilisation des dérivés de crédit (Credit Default Swaps). Les CDS peuvent également porter sur des indices.

But de l'utilisation de CDS par le gérant	Perte en valeur sur la position CDS
Vente protection	En cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
Achat protection	En cas d'amélioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent

Ce risque de crédit est encadré par une analyse qualitative sur l'évaluation de la solvabilité des entreprises (par l'équipe d'analystes crédit).

f) Risque de perte en capital : le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

g) Risque lié aux pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

h) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

j) Risque actions : le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

k) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

l) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou non remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

m) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

n) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

o) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

p) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, si il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs via les parts A et E. Les Parts F ne sont accessibles qu'aux investisseurs mentionnés au paragraphe « Synthèse de l'offre de gestion » ci-dessus.

Le fonds est destiné aux investisseurs souhaitant s'exposer aux marchés de crédit sur une durée de 5 ans et prêts à accepter les risques découlant d'une telle exposition. La durée minimale de placement recommandé est 5 ans, jusqu'à la Date d'Echéance, soit le 30 juin 2027.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

Politique d'investissement

Carmignac Credit 2027 est un Fonds à échéance fixe, mettant en œuvre une stratégie de portage d'émetteurs privés ou publics. Carmignac Credit 2027 cherche à offrir une appréciation du capital investi en ligne avec sa stratégie de portage sur un horizon de 5 ans tout en permettant aux investisseurs de profiter d'une échéance anticipée si le taux de rendement interne du Fonds atteint l'un des seuils définis dans le prospectus avant le terme.

Depuis son lancement le 02/05/2022 au 30/06/2023, Carmignac Credit 2027 a enregistré une performance de +7,24% (Part A EUR Acc - FR00140081Y1).

Commentaire de gestion

Les marchés obligataires ont été partagé entre une forte remontée des taux à l'instar du taux à 10 ans allemand qui a progressé de +129 points de base en un an alors que dans le même temps les primes de risque crédit se sont fortement resserrées à l'instar du CDS iTraxx Xover¹ qui s'est contracté de -180 points de base. Ainsi, les obligations d'entreprise européennes « investment grade² » ayant une sensibilité crédit faible et une sensibilité aux taux élevée se sont contractées de -0.01% alors que les obligations européennes à « haut rendement » ont délivré une performance de +8.83% entre le 30/06/2022 et le 30/06/2023.

La forte hausse de l'inflation aux Etats-Unis comme en Europe a contraint les banquiers centraux à opter pour un resserrement monétaire qui a impacté la valorisation des actifs sensibles aux taux d'intérêts. Toutefois dans le même temps les marchés ont bénéficié d'un flux de nouvelles positives sur le front de la croissance économique avec une récession qui a été repoussée ultérieurement grâce à la résilience de l'emploi et ainsi de la consommation. Notons en revanche que l'envolée des taux a provoqué la faillite de 4 banques régionales aux Etats-Unis ainsi que la chute de la banque helvétique crédit suisse.

Carmignac Credit 2027 a été précisément conçu pour générer une performance dans ce régime de marché. En effet la principale proposition d'un fonds à maturité réside dans sa moindre sensibilité aux taux d'intérêts dans le temps. De surcroît notre architecture flexible permettant d'investir sur l'intégralité du spectre crédit nous a permis de saisir des opportunités dans le gisement Investment Grade tout comme dans le gisement High Yield³.

Notre sélection d'obligation s'est avérée cohérente durant la période d'observation, puisque d'une part nous avons pu prévenir l'impact des principaux événements de marché principaux incidents « crédit » notamment sur le front des obligations financières. D'autre part nous avons surpondéré les secteurs qui ont bénéficié de la réouverture des économies post Covid comme la consommation discrétionnaire ou le secteur de l'énergie. Enfin notre poche de crédit structuré, relativement immune aux fluctuations de taux, a contribué pour plus de moitié à la performance du fonds Carmignac Crédit 2027.

¹ CDS iTraxx Xover (également connu sous le nom de "Xover") : est un indice composite qui suit un panier de credit default swaps (CDS), comprenant un minimum de 40 et un maximum de 50 noms dont la notation est inférieure à « investment grade ». Les credit default swap (CDS) sont des contrats de protection financière entre acheteurs et vendeurs. L'acheteur de protection verse une prime ex ante annuelle calculée sur le montant notionnel de l'actif à couvrir souvent dit de référence ou sous-jacent (ce montant étant également appelé encours notionnel du CDS), au vendeur de protection qui promet de compenser ex post les pertes de l'actif de référence en cas d'événement de crédit précisé dans le contrat.

² Investment grade : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation de AAA à BBB- attribuée par les agences de notations, indiquant un risque de défaut généralement relativement faible.

³ High Yield : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation inférieure à la catégorie « Investment grade », du fait de son risque de défaut plus élevé. Le taux de rendement de ces titres est généralement plus élevé.

Depuis le lancement du fonds en début de période, la croissance de nos encours a atteint €213Mn. Nous avons redéployé le produit de cette collecte dans le marché primaire et secondaire en constituant un portefeuille hautement diversifié avec 201 obligations pour une notation moyenne de BBB- (dans une échelle de notation allant de AAA, qualité de crédit la plus élevée, à D, défaut de paiement constaté ou imminent) alors que le rendement au pire (« yield-to-worst ⁴») s'élève à 7,8% en fin de période.

Nous pensons que le retour de la valeur sur les marchés du crédit ainsi que la présence de primes de complexité⁵ importantes pour les sélectionneurs d'obligations pourrait servir les performances futures de Carmignac Credit 2027. En outre, nous pensons que cette hausse généralisée du coût du financement rétablira un environnement propice aux défauts de crédit, similaire à celui que nous avons connu au cours des trois premières décennies du marché du haut rendement, et donc des opportunités pour les investissements en dette. Enfin, le portage élevé du portefeuille devrait être le principal contributeur à la performance lui permettant d'atteindre une performance attractive à la maturité du produit.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du portefeuille Carmignac Credit 2027 ouverte sur l'exercice :

Part	ISIN	Devise	Performance
A EUR ACC	FR00140081Y1	EUR	7,24%
A EUR YDIS	FR00140081Z8	EUR	7,24%
E EUR ACC	FR0014008207	EUR	6,93%
E EUR YDIS	FR0014008215	EUR	6,93%
F EUR ACC	FR0014008223	EUR	7,67%
F EUR YDIS	FR0014008231	EUR	7,67%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur) et présentées « coupon réinvesti » pour les parts de distribution.

⁴ Yield to Worst (EUR) : Il s'agit du plus faible taux de rendement actuariel en Euro (incluant le coût de couverture des devises d'investissements et avant frais de management gestion) calculé sur l'ensemble des hypothèses de remboursement des obligations constituant le portefeuille.

⁵ Prime de complexité : Rémunération supplémentaire offerte par une obligation en raison de sa relative complexité, nécessitant une analyse financière plus approfondie.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	3 192 704,00	3 200 672,00
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 5.875% PERP	6 074 283,12	0,00
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-11-26	2 406 314,40	2 411 443,60
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	2 247 390,00	2 244 150,00
BK LC LUX FINCO1 SARL 5.25% 30-04-29	4 442 695,00	0,00
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	3 194 400,00	1 192 776,00
BNP PAR 7.375% PERP	4 067 090,00	0,00
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	3 990 080,00	0,00
ABN AMRO BK 4.375% PERP	3 395 012,00	185 500,00
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 14-02-28	3 487 225,00	0,00

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

A) EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 30/06/2023

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 31 163 754,05**
 - o Change à terme : 31 163 754,05
 - o Future : 0,00
 - o Options : 0,00
 - o Swap : 0,00

B) IDENTITE DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 30/06/2023

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 STANDARD CHARTERED BANK

(*) Sauf les dérivés listés.

C) GARANTIES FINANCIERES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE REDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE
AU 30/06/2023

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

D) REVENUS ET FRAIS OPERATIONNELS LIES AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 02/05/2022
AU 30/06/2023

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devises de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Politique de sélection des intermédiaires

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

Caractéristiques extra-financières

Au 30/12/2022, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

Méthode de calcul du risque global

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

PARTIE VARIABLE : DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

EXERCICE 2021

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2021 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

EXERCICE 2022

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2022	
Nombre de collaborateurs	176
Salaires fixes versés en 2022	13 051 217,29 €
Rémunérations variables totales versées en 2022	37 578 333,26 €
Rémunérations totales versées en 2022	50 629 550,55 €
> dont preneurs de risque	37 123 257,99 €
> dont non-preneurs de risque	13 506 292,56 €

Changements substantiels intervenus au cours de l'année

En date du 1^{er} janvier 2023, le prospectus du portefeuille fait l'objet d'une mise à jour concernant les frais de gestion (avec une précision sur la capacité de la société de gestion à verser des rétrocessions).

En date du 1^{er} octobre 2022, par suite de la fusion intra-groupe, BNP, S.A. devient le dépositaire du portefeuille.

En date du 1^{er} août 2022, le portefeuille a fait l'objet d'un changement de classification au sens de la Directive SFDR et est devenu article 8.

BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

ACTIF EN EUR

	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	216 142 349,09
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	216 142 349,09
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	216 142 349,09
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	37 069 724,47
Opérations de change à terme de devises	31 163 754,05
Autres	5 905 970,42
COMPTES FINANCIERS	596 786,80
Liquidités	596 786,80
TOTAL DE L'ACTIF	253 808 860,36

BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

PASSIF EN EUR

	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	199 636 973,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 451 960,56
Résultat de l'exercice (a,b)	12 175 531,46
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	213 264 465,13
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
DETTES	38 095 915,12
Opérations de change à terme de devises	31 217 066,99
Autres	6 878 848,13
COMPTES FINANCIERS	2 448 480,11
Concours bancaires courants	2 448 480,11
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	253 808 860,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	104 030,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 055 569,51
Produits sur titres de créances	323 761,12
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	21,51
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	5 483 382,42
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	15 557,93
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	15 557,93
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 467 824,49
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	696 345,11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 771 479,38
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 763 202,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	359 150,04
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	12 175 531,46

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements"

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 juin 2023 a une durée exceptionnelle de 13 mois et 30 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

DEPOTS :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC DETENUS :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de gestion financière :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part A EUR Acc : 0,90% TTC maximum Part A EUR Ydis : 0,90% TTC maximum Part E EUR Acc : 1,20% TTC maximum Part E EUR Ydis : 1,20% TTC maximum Part F EUR Acc : 0,50% TTC maximum Part F EUR Ydis : 0,50% TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion (taux maximum)	Actif net	0,14% TTC
4	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 1 909 €.

Affectation des sommes distribuables

DEFINITION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

LE RESULTAT :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

LES PLUS ET MOINS-VALUES :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	211 670 730,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 530 036,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	89 921,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-153 572,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 884 182,59
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 454 041,80
Frais de transactions	1 388,87
Différences de change	-665 451,33
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 009 015,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 009 015,05</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 771 479,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-359 150,04
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	213 264 465,13

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	142 275 170,11	66,71
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 202 426,39	0,57
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 443,60	0,02
Mortgages négociés sur un marché réglementé ou assimilé	72 627 308,99	34,05
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	216 142 349,09	101,35
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	142 312 613,71	66,73	0,00	0,00	73 829 735,38	34,62	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 786,80	0,28
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 448 480,11	1,15
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	11 398 311,30	5,34	50 418 279,09	23,64	154 325 758,70	72,36
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	596 786,80	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 448 480,11	1,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	28 321 741,54	13,28	2 338 326,78	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	21 804,61	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	504 297,60	0,24	65 041,99	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	28 804 513,24	13,51	2 412 553,75	1,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	31 163 754,05
	Ventes à règlement différé	1 275 975,00
	Souscriptions à recevoir	4 608 190,81
	Coupons et dividendes en espèces	21 804,61
TOTAL DES CRÉANCES		37 069 724,47
DETTES		
	Vente à terme de devise	31 217 066,99
	Achats à règlement différé	6 358 843,89
	Rachats à payer	7 338,01
	Frais de gestion fixe	152 467,26
	Coupons et dividendes en espèces	359 150,04
	Autres dettes	1 048,93
TOTAL DES DETTES		38 095 915,12
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 026 190,65

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	En parts	En montant
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	1 482 054,151	155 434 513,95
Parts rachetées durant l'exercice	-24 288,416	-2 557 322,13
Solde net des souscriptions/rachats	1 457 765,735	152 877 191,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 457 765,735	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	126 349,810	13 120 928,14
Parts rachetées durant l'exercice	-3 593,688	-377 951,61
Solde net des souscriptions/rachats	122 756,122	12 742 976,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	122 756,122	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	4 748,639	495 846,43
Parts rachetées durant l'exercice	-967,000	-103 149,89
Solde net des souscriptions/rachats	3 781,639	392 696,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 781,639	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	275,760	27 519,06
Parts rachetées durant l'exercice	-26,000	-2 761,72
Solde net des souscriptions/rachats	249,760	24 757,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	249,760	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	316 998,949	32 977 759,25
Parts rachetées durant l'exercice	-3 251,465	-346 175,55
Solde net des souscriptions/rachats	313 747,484	32 631 583,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	313 747,484	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	93 318,870	9 614 163,88
Parts rachetées durant l'exercice	-1 363,000	-142 676,08
Solde net des souscriptions/rachats	91 955,870	9 471 487,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	91 955,870	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	En montant
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	488 360,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	56 637,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 536,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	358,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	108 735,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 806,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

Garanties reçues par l'OPC

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

ACOMPTES SUR RESULTAT VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	30/06/2023	CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	184 134,18	1,50	0,00	0,00
Acomptes	30/06/2023	CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	299,71	1,20	0,00	0,00
Acomptes	30/06/2023	CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	174 716,15	1,90	0,00	0,00
Total acomptes			359 150,04	4,60	0,00	0,00

TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat avant acompte(s)	12 534 681,50
Résultat avant acompte(s)	359 150,04
Total	12 175 531,46

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	9 055 140,71
Total	9 055 140,71

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	578 373,70
Capitalisation	0,00
Total	578 373,70

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	22 283,32
Total	22 283,32

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	1 172,26
Capitalisation	0,00
Total	1 172,26

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 082 828,29
Total	2 082 828,29

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	435 733,18
Capitalisation	0,00
Total	435 733,18

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 451 960,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	1 451 960,56

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	1 062 998,19
Total	1 062 998,19

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	89 510,01
Total	89 510,01

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	2 752,71
Total	2 752,71

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	181,78
Total	181,78

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	229 311,53
Total	229 311,53

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	67 206,34
Total	67 206,34

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Actif net Global en EUR	213 264 465,13
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc en EUR	
Actif net	156 343 301,21
Nombre de titres	1 457 765,735
Valeur liquidative unitaire	107,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72
Capitalisation unitaire sur résultat	6,21
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis en EUR	
Actif net	12 981 285,61
Nombre de titres	122 756,122
Valeur liquidative unitaire	105,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72
Distribution unitaire sur résultat	1,50
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	4,71
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc en EUR	
Actif net	404 372,36
Nombre de titres	3 781,639
Valeur liquidative unitaire	106,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72
Capitalisation unitaire sur résultat	5,89

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis en EUR	
Actif net	26 407,78
Nombre de titres	249,760
Valeur liquidative unitaire	105,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72
Distribution unitaire sur résultat	1,20
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	4,69
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc en EUR	
Actif net	33 782 535,37
Nombre de titres	313 747,484
Valeur liquidative unitaire	107,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,73
Capitalisation unitaire sur résultat	6,63
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis en EUR	
Actif net	9 726 562,80
Nombre de titres	91 955,870
Valeur liquidative unitaire	105,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,73
Distribution unitaire sur résultat	1,90
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	4,73

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 30 JUIN 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38	EUR	600 000	607 373,14	0,28
MERCK KGAA 2.875% 25-06-79	EUR	100 000	88 102,70	0,05
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	1 300 000	1 301 360,84	0,60
TOTAL ALLEMAGNE			1 996 836,68	0,93
AUTRICHE				
AT AND S AUSTRIA TECHNOLOGIE SYSTEMTECHN 5.0% PERP	EUR	200 000	180 137,55	0,09
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	200 000	154 722,92	0,07
TOTAL AUTRICHE			334 860,47	0,16
BELGIQUE				
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15-03-28	EUR	2 340 000	2 390 892,08	1,12
TOTAL BELGIQUE			2 390 892,08	1,12
BERMUDES				
GEPARK 5.5% 17-01-27	USD	400 000	311 869,44	0,14
ODFJELL DRILLING 9.25% 31-05-28	USD	900 000	838 370,57	0,39
VALARIS 8.375% 30-04-30	USD	500 000	468 175,03	0,22
TOTAL BERMUDES			1 618 415,04	0,75
BRESIL				
B3 SA BRASIL BOLSA BALCAO 4.125% 20-09-31	USD	219 000	174 113,36	0,09
TOTAL BRESIL			174 113,36	0,09
CANADA				
CANACOL ENERGY 5.75% 24-11-28	USD	3 500 000	2 781 614,22	1,30
ENERFLEX 9.0% 15-10-27	USD	60 000	54 738,31	0,03
TOTAL CANADA			2 836 352,53	1,33
CHYPRE				
GUNVOR GROUP 6.25% 30-09-26	USD	300 000	253 344,23	0,12
TOTAL CHYPRE			253 344,23	0,12
CROATIE				
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 7.875% 05-06-27	EUR	1 800 000	1 851 173,56	0,87
TOTAL CROATIE			1 851 173,56	0,87
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 5.0% 26-10-28	EUR	1 700 000	1 700 691,99	0,80
TOTAL DANEMARK			1 700 691,99	0,80
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	600 000	600 895,70	0,28
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	900 000	900 545,79	0,42
BBVA 8.375% PERP	EUR	2 400 000	2 400 416,54	1,12
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	2 000 000	1 866 380,16	0,88
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 995 103,88	0,93
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	EUR	700 000	600 089,40	0,28
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	860 000	844 186,99	0,40

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 30 JUIN 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WERFENLIFE 4.625% 06-06-28	EUR	3 100 000	3 078 201,58	1,45
TOTAL ESPAGNE			12 285 820,04	5,76
ETATS-UNIS				
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND 1.75% 30-11-26	EUR	2 000 000	1 720 412,33	0,81
ERA GROUP 6.875% 01-03-28	USD	175 000	157 044,32	0,07
GOLUB CAPITAL BDC 2.05% 15-02-27	USD	300 000	233 253,51	0,11
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6.0% 15-06-28	USD	1 000 000	675 271,92	0,32
STANDARD INDUSTRIES 2.25% 21-11-26	EUR	200 000	181 142,97	0,08
TOTAL ETATS-UNIS			2 967 125,05	1,39
FINLANDE				
FINNAIR 4.25% 19-05-25	EUR	2 200 000	2 071 778,50	0,97
TOTAL FINLANDE			2 071 778,50	0,97
FRANCE				
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 14-02-28	EUR	3 500 000	3 459 919,01	1,62
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	2 000 000	1 933 979,13	0,91
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	4 200 000	4 106 212,16	1,93
BNP PAR 7.75% PERP	USD	400 000	364 655,66	0,17
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	100 000	100 532,94	0,05
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	500 000	437 833,80	0,21
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	1 000 000	667 523,48	0,31
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	400 000	326 179,38	0,15
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	400 000	396 147,22	0,19
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	3 100 000	3 098 549,57	1,45
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.75% 31-03-28	EUR	625 000	581 282,74	0,27
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	200 000	144 200,63	0,07
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	500 000	501 864,03	0,23
ORPEA 0.375% 17-05-27 CV	EUR	900	37 443,60	0,01
ORPEA 2.0% 01-04-28	EUR	500 000	148 867,50	0,07
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	2 000 000	2 004 857,87	0,94
SG 9.375% PERP	USD	303 000	274 989,17	0,13
TIKEHAU CAPITAL 1.625% 31-03-29	EUR	1 000 000	813 897,90	0,38
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	2 500 000	2 102 545,72	0,99
TOTALENERGIES SE FR 2.0% PERP	EUR	1 600 000	1 404 091,67	0,66
TOTAL FRANCE			22 905 573,18	10,74
GUERNESEY				
PERSHING SQUARE 1.375% 01-10-27	EUR	2 700 000	2 336 613,10	1,09
TOTAL GUERNESEY			2 336 613,10	1,09
HONGRIE				
OTP BANK 7.35% 04-03-26 EMTN	EUR	1 463 000	1 516 194,68	0,71
OTP BANK 7.5% 25-05-27 EMTN	USD	1 500 000	1 387 018,79	0,65
OTP BANK 8.75% 15-05-33 EMTN	USD	2 529 000	2 405 586,01	1,13
OTP BANK PLC 2.875% 15-07-29	EUR	500 000	489 486,78	0,23
RAIFFEISEN BANK RT BUDAPEST 8.75% 22-11-25	EUR	700 000	760 171,04	0,35
TOTAL HONGRIE			6 558 457,30	3,07

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 30 JUIN 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILES CAIMANS				
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 5.875% PERP	USD	7 500 000	5 916 603,65	2,78
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8.375% PERP	USD	1 700 000	1 471 312,00	0,69
LIBERTY COSTA RICA SENIOR SECURED FINANC 10.875% 15-01-31	USD	500 000	475 916,21	0,22
TOTAL ILES CAIMANS			7 863 831,86	3,69
INDONESIE				
PT TOWER BERSAMA INFRASTRUCTURE TBK 2.8% 02-05-27	USD	200 000	165 433,03	0,08
TOTAL INDONESIE			165 433,03	0,08
IRLANDE				
ANCHORAGE CAPITAL EUROPE CLO 6 E3R+6.75% 25-08-34	EUR	300 000	304 745,19	0,14
ANCHORAGE CAPITAL EUROPE CLO 6 E3R+8.11% 25-08-34	EUR	300 000	301 133,78	0,14
ANCHORAGE CAPITAL EUROPE CLO 8 DAC E3R+3.2% 25-07-35	EUR	3 000 000	3 001 600,00	1,40
ANCHORAGE CAPITAL EUROPE CLO 8 DAC E3R+6.1% 25-07-35	EUR	3 000 000	2 980 550,00	1,40
ANCHORAGE CAPITAL EUROPE CLO 8 DAC E3R+7.8% 25-07-35	EUR	970 000	922 761,00	0,44
ARBOUR CLO XI DAC E3R+7.94% 15-01-36	EUR	850 000	876 674,41	0,41
AURIUM CLO IX DAC E3R+6.7% 28-10-34	EUR	200 000	187 724,23	0,09
AURIUM CLO V DAC E3R+3.5% 17-04-34	EUR	200 000	188 153,35	0,09
AURIUM CLO VI DAC E3R+3.3% 22-05-34	EUR	200 000	186 322,23	0,08
BAIN CAPITAL EURO CLO 20201 DAC E3R+4.25% 24-01-33	EUR	1 500 000	1 471 521,23	0,69
BAIN CAPITAL EURO CLO 20221 DAC E3R+6.99% 19-10-34	EUR	1 200 000	1 141 585,60	0,54
BARINGS EURO CLO E3R+3.65% 25-07-35	EUR	200 000	181 403,91	0,09
BK IRELAND 7.594% 06-12-32	GBP	280 000	326 862,93	0,15
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	172 000	175 866,03	0,08
BUSHY 1X E E3R+5.2% 15-04-36	EUR	1 040 000	1 064 592,12	0,50
BUSHY 1X E E3R+7.46% 15-04-36	EUR	1 520 000	1 505 061,79	0,71
CARLYLE EURO CLO 20171 DAC E3R+3.45% 15-07-34	EUR	1 850 000	1 716 199,31	0,80
CARLYLE EURO CLO 20213 DAC E3R+3.5% 15-02-36	EUR	1 500 000	1 322 134,18	0,62
CARLYLE EURO CLO 20223 DAC E3R+8.19% 13-01-35	EUR	200 000	200 435,83	0,09
CARLYLE EURO CLO 20225 DAC E3R+6.3% 25-10-35	EUR	2 000 000	2 043 328,07	0,96
CARLYLE EURO CLO 20225 DAC E3R+7.63% 25-10-35	EUR	500 000	496 706,67	0,24
CARLYLE GLOBAL MKT EURO CLO 20152 E3R+3.7% 10-11-35	EUR	200 000	175 491,14	0,08
CLARINDA PARK CLO DAC E3R+3.3% 22-02-34	EUR	1 650 000	1 554 744,53	0,72
CLARINDA PARK CLO DAC E3R+5.57% 22-02-34	EUR	2 700 000	2 485 185,81	1,17
CLONMORE PARK CLO DAC E3R+8.62% 21-08-35	EUR	400 000	405 038,09	0,19
CVC CORDATUS LOAN FUND XXII DAC E3R+5.93% 22-09-34	EUR	2 000 000	1 801 138,27	0,84
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20231 DAC E3R+5.9% 15-08-36	EUR	2 500 000	2 500 000,00	1,17
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20231 DAC E3R+7.69% 15-08-36	EUR	2 500 000	2 375 000,00	1,12
HARVEST CLO XXIX DAC E3R+6.4% 15-07-35	EUR	400 000	408 884,43	0,19
HARVEST CLO XXIX DAC E3R+8.12% 15-07-35	EUR	300 000	301 533,97	0,14
INVESCO EURO CLO E3R+6.4% 15-07-36	EUR	2 000 000	2 001 777,78	0,94
INVESCO EURO CLO E3R+7.81% 15-07-36	EUR	1 800 000	1 666 952,50	0,78
INVESCO EURO CLO IX DAC E3R+6.91% 20-04-36	EUR	3 200 000	3 094 845,37	1,45

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 30 JUIN 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INVESCO EURO CLO VIII DAC E3R+7.95% 25-07-36	EUR	200 000	193 862,73	0,09
MADISON PARK EURO FUNDING XIX DAC E3R+6.2% 15-04-36	EUR	1 500 000	1 501 291,67	0,70
MADISON PARK EURO FUNDING XIX DAC E3R+7.83% 15-04-36	EUR	1 500 000	1 404 131,25	0,66
MARGAY CLO I DAC E3R+6.4% 15-07-36	EUR	3 000 000	3 006 933,33	1,41
MARGAY CLO I DAC E3R+8.35% 15-07-36	EUR	3 000 000	2 844 045,83	1,34
NASSAU EURO CLO II DAC E3R+6.4% 25-04-36	EUR	2 000 000	2 071 840,16	0,97
NASSAU EURO CLO II DAC E3R+7.95% 25-04-36	EUR	1 400 000	1 412 180,61	0,66
OCP EURO CLO 20226 DAC E3R+6.87% 20-01-33	EUR	500 000	494 171,97	0,23
OZLME VI DAC E3R+3.4% 15-10-34	EUR	200 000	184 508,49	0,09
PALMER SQUARE EUROPEAN LOAN FUNDING 2022 E3R+6.01% 12-04-32	EUR	1 300 000	1 333 548,41	0,63
PALMER SQUARE EUROPEAN LOAN FUNDING 2022 E3R+7.28% 12-04-32	EUR	500 000	496 960,81	0,24
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+6.72% 17-04-35	EUR	200 000	189 075,02	0,09
SIGNAL HARMONIC CLO I DESIGNATED E3R+6.5% 15-07-36	EUR	2 000 000	2 012 770,33	0,94
SOUND POINT EURO CLO V FUNDING DAC E3R+3.3% 25-07-35	EUR	200 000	189 236,42	0,09
SOUND POINT EURO CLO VII FUNDING DAC E3R+6.59% 25-04-35	EUR	200 000	188 030,48	0,08
TIKEHAU CLO DAC E3R+5.95% 20-10-35	EUR	1 500 000	1 533 153,10	0,72
TIKEHAU CLO II DAC E3R+3.4% 07-09-35	EUR	200 000	183 911,23	0,09
TIKEHAU CLO IX DAC E3R+6.4% 20-04-36	EUR	1 750 000	1 759 833,25	0,83
TIKEHAU CLO IX DAC E3R+6.91% 20-04-36	EUR	1 750 000	1 682 959,08	0,79
TIKEHAU CLO VII DAC E3R+7.04% 20-10-35	EUR	250 000	247 564,95	0,12
TIKEHAU CLO VIII DAC E3R+8.4% 25-10-34	EUR	1 000 000	1 066 859,30	0,50
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+3.55% 25-07-34	EUR	200 000	186 009,28	0,08
TORO EUROPEAN CLO 6 DAC E3R+3.5% 12-01-32	EUR	900 000	836 585,76	0,39
TRINITAS EURO CLO III DESIGNAT E3R+6.3% 25-01-37	EUR	1 500 000	1 534 113,35	0,72
TRINITAS EURO CLO III DESIGNAT E3R+7.91% 25-01-37	EUR	1 000 000	996 857,99	0,47
TRINITAS EURO CLO IV DAC E3R+6.0% 15-05-38	EUR	1 500 000	1 545 894,30	0,72
TRINITAS EURO CLO IV DAC E3R+7.11% 15-05-38	EUR	1 000 000	985 701,43	0,46
TOTAL IRLANDE			69 447 984,28	32,56
ITALIE				
BANCA MEDIOLANUM 5.035% 22-01-27	EUR	800 000	826 768,05	0,38
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	512 000	520 063,89	0,25
ENEL 1.875% PERP	EUR	350 000	259 502,11	0,12
ENI 2.625% PERP	EUR	500 000	468 054,93	0,22
ENI 2.75% PERP	EUR	2 500 000	1 971 518,44	0,92
ENI 3.375% PERP	EUR	2 300 000	1 997 149,71	0,94
FINEBANK BANCA FINE 0.5% 21-10-27	EUR	180 000	157 467,03	0,08
INTE 5.625% 08-03-33 EMTN	EUR	666 000	677 765,05	0,32
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	444 000	450 148,47	0,21
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	670 000	655 357,89	0,31
KEPLER E3R+5.75% 15-05-29	EUR	700 000	699 145,02	0,33
KEVLAR 6.5% 01-09-29	USD	2 000 000	1 560 581,52	0,73
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	200 000	152 904,44	0,07
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	297 000	304 206,16	0,14
TOTAL ITALIE			10 700 632,71	5,02

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 30 JUIN 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
ALTICE FRANCE 4.0% 15-02-28	EUR	500 000	253 762,22	0,12
BK LC LUX FINCO1 SARL 5.25% 30-04-29	EUR	4 950 000	4 716 921,00	2,21
BLACKROCK EUROPEAN CLO XI DAC E3R+3.0% 17-07-34	EUR	2 000 000	1 837 575,80	0,86
CAIRN CLO XII DAC E3R+3.6% 15-07-34	EUR	200 000	178 950,36	0,09
EUROFINS SCIENTIFIC SE 6.75% PERP	EUR	1 680 000	1 730 574,67	0,81
HARVEST CLO XXIV DAC E3R+3.25% 15-07-34	EUR	200 000	186 055,69	0,09
HARVEST CLO XXIV DAC E3R+6.12% 15-07-34	EUR	1 000 000	915 693,70	0,43
RRE 11 LOAN MANAGEMENT DAC E3R+6.6% 31-03-35	EUR	200 000	188 680,10	0,09
SANIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 5.625% 15-12-26	EUR	800 000	761 388,60	0,36
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	600 000	363 387,41	0,17
SBB TREASURY OYJ 1.125% 26-11-29	EUR	1 200 000	713 052,99	0,33
ST PAUL S CLO VII DAC E3R+3.5% 18-07-34	EUR	200 000	187 482,12	0,09
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	400 000	375 470,89	0,17
TOTAL LUXEMBOURG			12 408 995,55	5,82
MEXIQUE				
CIBANCO SA INSTITUCION DE BANCA CIB3332 4.375% 22-07-31	USD	500 000	350 260,08	0,17
TOTAL MEXIQUE			350 260,08	0,17
NORVEGE				
DNB BANK A 5.0% 13-09-33 EMTN	EUR	1 154 000	1 149 132,10	0,54
PGS A 13.5% 31-03-27	USD	2 600 000	2 425 733,27	1,14
VAR ENERGI A 5.5% 04-05-29	EUR	1 895 000	1 908 675,58	0,89
VAR ENERGI A 7.5% 15-01-28	USD	633 000	618 256,11	0,29
TOTAL NORVEGE			6 101 797,06	2,86
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	EUR	4 000 000	3 979 380,55	1,87
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	2 800 000	2 807 293,23	1,32
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	3 500 000	3 203 599,46	1,50
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	EUR	1 000	1 086,08	0,00
CAIRN CLO XV DAC E3R+6.78% 15-04-36	EUR	200 000	187 615,90	0,09
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	1 500 000	1 484 230,38	0,70
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	600 000	503 525,33	0,24
MAS SECURITIES BV 4.25% 19-05-26	EUR	125 000	104 391,44	0,04
PROSUS NV 1.539% 03-08-28 EMTN	EUR	1 160 000	973 367,68	0,46
REPSOL INTL FINANCE BV 2.5% PERP	EUR	500 000	440 664,41	0,20
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	1 000 000	926 168,01	0,43
STEDIN HOLDING NV 1.5% PERP	EUR	400 000	345 133,38	0,16
TEVA PHAR FIN 1.625% 15-10-28	EUR	200 000	157 342,88	0,07
UNITED GROUP BV E3R+4.125% 15-05-25	EUR	500 000	503 281,37	0,24
VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	EUR	250 000	203 922,59	0,10
TOTAL PAYS-BAS			15 821 002,69	7,42

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 30 JUIN 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PEROU				
CAMPOSOL 6.0% 03-02-27	USD	400 000	260 271,92	0,13
TOTAL PEROU			260 271,92	0,13
POLOGNE				
PKO BANK POLSKI 5.625% 01-02-26	EUR	1 593 000	1 634 248,77	0,77
TOTAL POLOGNE			1 634 248,77	0,77
PORTUGAL				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	500 000	426 991,33	0,20
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	2 200 000	2 290 767,78	1,07
TOTAL PORTUGAL			2 717 759,11	1,27
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	1 500 000	1 502 605,33	0,70
CESKA SPORITELNA AS 6.693% 14-11-25	EUR	1 000 000	1 055 825,07	0,50
RAIFFEISENBANK AS 1.0% 09-06-28	EUR	1 500 000	1 129 032,09	0,53
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	3 434 000	3 285 502,87	1,54
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			6 972 965,36	3,27
ROUMANIE				
BANCA COMERCIALA ROMANA 7.625% 19-05-27	EUR	1 000 000	1 033 433,33	0,48
BANCA TRANSILVANIA 8.875% 27-04-27	EUR	1 200 000	1 234 524,00	0,58
TOTAL ROUMANIE			2 267 957,33	1,06
ROYAUME-UNI				
3I GROUP 4.875% 14-06-29	EUR	160 000	158 417,43	0,08
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	500 000	531 102,27	0,25
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	730 000	638 080,83	0,30
CARNIVAL 1.0% 28-10-29	EUR	200 000	127 024,38	0,06
CASTLE UK FIN 7.0% 15-05-29	GBP	800 000	758 121,80	0,35
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH 0.25% 01-09-28	EUR	200 000	161 289,18	0,08
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	400 000	376 642,95	0,17
ENQUEST 11.625% 01-11-27	USD	1 500 000	1 288 210,93	0,60
INVESTEC 9.125% 06-03-33 EMTN	GBP	180 000	211 104,99	0,10
NATWEST GROUP 4.771% 16-02-29	EUR	2 000 000	1 985 829,81	0,93
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	EUR	1 550 000	1 564 661,75	0,73
NATWEST GROUP 7.416% 06-06-33	GBP	250 000	284 326,29	0,13
PEU FIN 7.25% 01-07-28	EUR	1 071 000	1 074 366,51	0,50
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 5.125% PERP	GBP	235 000	226 808,50	0,11
SONGBIRD ESTATES 1.75% 07-04-26	EUR	200 000	142 380,53	0,07
STANDARD CHARTERED 4.3% PERP	USD	300 000	203 133,82	0,10
WALDORF PRODUCTION UK 9.75% 01-10-24	USD	133 334	122 304,47	0,06
TOTAL ROYAUME-UNI			9 853 806,44	4,62
SLOVENIE				
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 7.375% 29-06-26	EUR	1 200 000	1 210 008,00	0,57
TOTAL SLOVENIE			1 210 008,00	0,57
SUEDE				
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	100 000	20 829,28	0,01

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 30 JUIN 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.875% PERP	EUR	700 000	148 238,23	0,07
VATTENFALL AB 3.0% 19/03/77	EUR	200 000	185 844,10	0,09
TOTAL SUEDE			354 911,61	0,17
SUISSE				
EFG FINANCIAL INTERNANTIONAL 5.5% PERP	USD	300 000	210 050,41	0,09
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.625% PERP	EUR	2 954 000	2 644 756,19	1,24
TOTAL SUISSE			2 854 806,60	1,33
TURQUIE				
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYI AS 3.375% 29-06-28	USD	3 300 000	2 454 291,82	1,15
COCA COLA ICECEK SANAYI 4.5% 20-01-29	USD	500 000	419 337,76	0,20
TOTAL TURQUIE			2 873 629,58	1,35
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			216 142 349,09	101,35
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			216 142 349,09	101,35
Créances			37 069 724,47	17,38
Dettes			-38 095 915,12	-17,86
Comptes financiers			-1 851 693,31	-0,87
Actif net			213 264 465,13	100,00

Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	EUR	91 955,870	105,77
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	EUR	249,760	105,73
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	EUR	122 756,122	105,74
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	EUR	3 781,639	106,93
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	EUR	313 747,484	107,67
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	EUR	1 457 765,735	107,24

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit: CARMIGNAC Credit 2027
Identifiant d'entité juridique: 969500BCN3SVAJGGA78

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable en combinant une stratégie reposant sur trois piliers : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif, et 3) responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Le pilier « filtrage négatif » consiste en filtrage distinct entre les obligations d'émetteurs publics et privés, d'une part, et les instruments de titrisation, d'autre part. Le détail de ces filtres est présenté ci-après.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 30/06/2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98.54%.
- 2) Réduction de l'univers d'investissement** un filtrage négatif distinct est appliqué à l'univers obligations d'émetteurs publics et privés, d'une part, et aux instruments de titrisation, d'autre part.

En ce qui concerne la poche obligations du fonds, le filtrage négatif consiste en des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« *collateralised loan obligation* ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation systématique des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

Au 30/06/2023, l'univers du portefeuille était réduit de 20.0% .

- 3) Responsabilité actionnariale :** les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur la période du 1/07/2022 au 30/06/2023, nous avons effectué des engagements sur 73 sociétés au niveau de Carmignac, et 7 sociétés au niveau de Carmignac Crédit 2027 dont un auprès de Teva Pharmaceutical.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts* – « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour la période allant de juillet 2022 à juin 2023, basées sur les données MSCI ESG et calculées en prenant la moyennes des indicateur de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	8202.59	73%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	577.79	73%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	79143.91	73%
Total GES	Total émissions GES	87501.49	73%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	806.81	73%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1186.85	79%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	13%	79%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	74%	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.58	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	2.87	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.77	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	2.31	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0.00	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.49	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	4.41	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.93	73%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	76%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	6.54	23%

Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	0%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	76%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	21%	76%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	18%	19%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	35%	76%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	76%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	49.47	49%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros de PIB du pays)	0	0%
Violations sociales (souverains et supranationaux)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	0%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non-applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non-applicable.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non-applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs (Principales Incidences Négatives / PIN) : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers MSCI, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs éloignées de l'indice de référence pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié TotalEnergies comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Credit 2027 au regard de l'indicateur de PIN concernant l'intensité de GES. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de TotalEnergies SA après avoir voté contre le plan de développement durable et de transition climatique de l'entreprise lors de l'assemblée générale annuelle de cette même année. Nous avons contacté l'entreprise en juin pour lui faire part de notre point de vue et des domaines d'amélioration identifiés. Il s'agissait notamment de :

1) définir une manière plus claire de communiquer ses objectifs de réduction des émissions de CO2 de types 1 et 2 ;

2) revoir ses prévisions de dépenses d'investissement en faveur des énergies renouvelables et vertes à moyen terme. Cet engagement a également été l'occasion d'aborder les controverses environnementales et sociales dans lesquelles l'entreprise est impliquée. A la lumière des engagements pris par l'entreprise en matière de respect des communautés et de la biodiversité, nous l'avons invitée à se montrer plus claire sur la manière dont elle entend exercer une surveillance suffisante et à s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements à long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements. Nous mènerons des actions de suivi auprès de TotalEnergies en lien avec cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements sur la période allant de juillet 2022 au 30 juin 2023 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BIRKEN 5.250 '29 EUR	Consommation Discrétionnaire	2.36%	Allemagne
ANADOLU EFES 3.38% 29/03/2028	Consommation non cyclique	1.78%	Turquie
BNP PARIBAS S 6.88% 06/12/2029	Finance	1.68%	France
SANIIK 5.625 C '26 EUR	Consommation Discrétionnaire	1.55%	Luxembourg
ENIIM 3.375 CP '29 EUR	Energie	1.33%	Italie
DE VOLKSBANK 7.00% 15/12/2027	Finance	1.19%	Pays-Bas
FINNAIR OYJ 4.25% 19/02/2025	Industrie	1.13%	Finlande
SAZKAG 3.875 '27 EUR	Consommation Discrétionnaire	1.11%	Republique Tchèque
PRXNA 1.539 '28 EUR	Communication Services	1.09%	Afrique du Sud
ABN AMRO BANK 4.38% 22/09/2025	Finance	0.96%	Pays-Bas
ENQUEST PLC 11.62% 01/11/2024	Energie	0.95%	Royaume Uni
BPLN 3.625 CP '29 EUR	Energie	0.92%	Royaume Uni
INFLN 1.250 '28 EUR	Télécommunication	0.91%	Royaume Uni
LA BANQUE POS 3.88% 20/05/2026	Finance	0.91%	France
CLNXSM 1.500 '28 EUR	Technologie de l'information	0.89%	Espagne

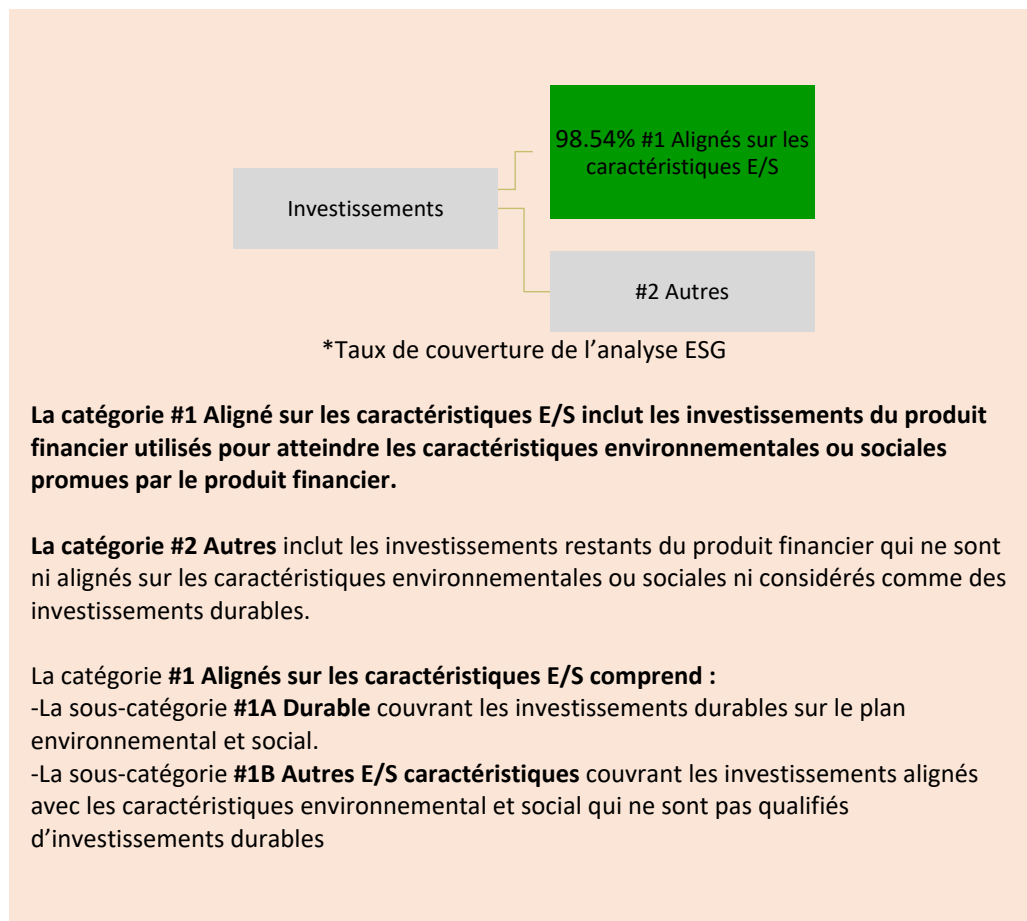
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Non applicable.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

90% au moins des positions du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/06/2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98.54% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés).

Proportion des investissements « #2 Autres » :

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui sont effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés au sein de la poche obligations du fonds, entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023, basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Secteurs économique	% d'actifs
Finance	40.33%
Energie	14.74%
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	9.65%
Gaz et Pétrole intégrés	5.09%
Consommation Discrétionnaire	14.31%
Immobilier	8.59%
Services de Télécommunication	5.36%
Industrie	5.31%
Consommation Non cyclique	3.93%
Santé	3.14%
Technologies de l'Information	2.21%
Matériaux	2.07%
Services aux Collectivités	0.00%

● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?**

Le niveau minimal d'alignement sur la taxonomie, c'est-à-dire la proportion minimale des investissements du fonds contribuant à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique est de 0% de l'actif net et sur la période de référence 0.9% des actifs du fonds étaient alignés à la taxonomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

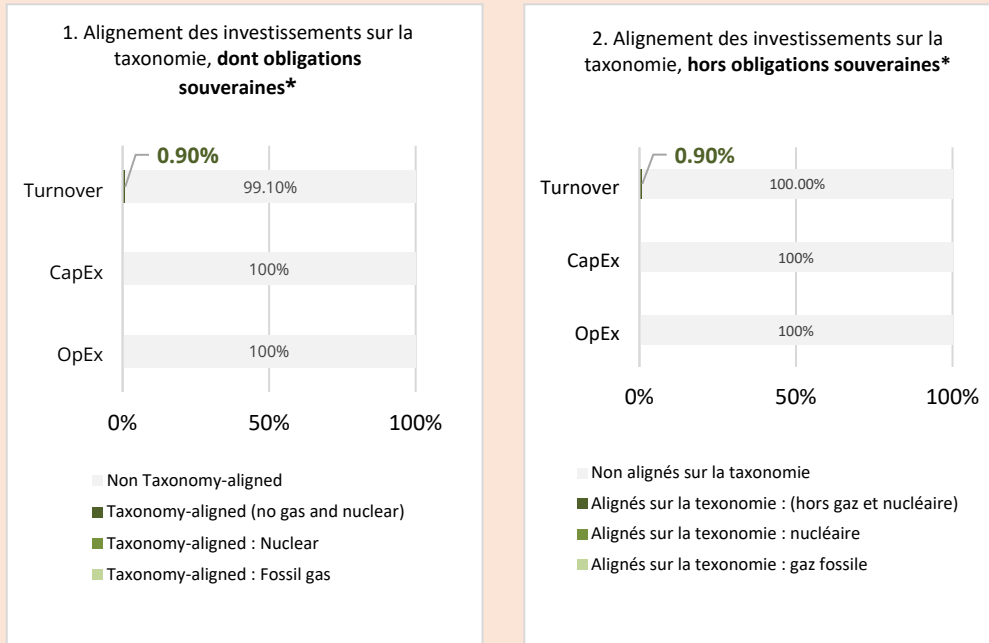
Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.




● **Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, et dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Au niveau des émetteurs privés, les investissements qui ne sont pas des investissements durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées par Carmignac sur la période de référence afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales :

Pilier 1 : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG exclusif de START, afin d'informer les analystes des aspects matériels qui peuvent affecter la justification de l'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le suivi et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring avec un tableau de bord des gestionnaires de portefeuille sur les positions des fonds.
- Développement des modèles de notation ESG souverains propriétaires (Impact et Global) dans l'interface START pour améliorer l'efficacité et les connaissances de l'équipe de gestion de portefeuille.
- Intégration du suivi des principaux impacts négatifs et mise en place d'une politique visant à intégrer ces informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et des droits de l'homme dans la logique d'investissement.
- Transparence accrue et suivi automatisé du processus de réduction de l'univers.

Pilier 2 : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste afin d'identifier les entreprises qui seraient soumises aux exclusions dures sectorielles ou controversées et au processus de réduction de l'univers, le cas échéant.

Pilier 3 : Vote et engagement

- Introduction d'une approche de " vote-clé " pour donner la priorité aux entreprises identifiées pour des recommandations de vote plus ciblées et des engagements potentiels liés à la décision de vote, en particulier les votes " Say on climate".
- Développement de bulletins d'information trimestriels sur la gestion responsable afin de montrer publiquement aux clients comment nous encourageons la propriété active.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement des entreprises, dont près de 58% étaient liés à des questions thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

Notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés sur lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est assuré par les –analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et par l'équipe ESG. Nous pensons que nos engagements conduisent à une meilleure compréhension de la manière dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent sensiblement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Nos engagements peuvent être de 5 types : 1) liés à des risques ESG, 2) à une thématique ESG, 3) à un impact recherché, 4) dus à un comportement controversé ou 5) associés à une décision de vote en Assemblée Générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela peut être bénéfique à l'engagement pour influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, anticipe et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et lignes directrices. Pour en savoir plus sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site internet.



Sur la période du 1/07/2022 au 30/06/2023, nous avons effectué des engagements sur 73 sociétés au niveau de Carmignac, et 7 sociétés au niveau de Carmignac Crédit 2027 dont un auprès de Teva Pharmaceutical

A titre d'exemple, nous avons engagé un dialogue régulier avec Teva Pharmaceutical, notamment en raison de son implication dans des controverses à l'échelle du secteur. L'objectif de ce dialogue a été d'évaluer les progrès de la société dans la résolution des controverses et de transmettre certains messages. En octobre 2022, nous avons discuté du règlement récent de la société concernant le problème des opioïdes dans l'ensemble de l'industrie, pour un montant de plus de 4 milliards de dollars US à payer sur une période de 13 ans. Nous avons également abordé l'impact matériel de ces questions sur la réputation et les finances de la société, ainsi que de nos attentes concernant la gestion des controverses. Nous avons également encouragé la société à s'engager auprès des agences de notation ESG pour s'assurer que l'évaluation reflète correctement la nature des controverses et les actions de la société pour y remédier. Suite à notre engagement, l'analyste sectoriel a évalué la note ESG START de la société, qui est de B (de A à E), et a estimé qu'elle restait appropriée à l'heure actuelle ; aucun changement n'a donc été apporté. Nous continuerons à surveiller les réponses de la société aux controverses en cours ainsi que notre engagement avec elle en tant qu'investisseur sur la partie crédit.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris

Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Fax : (+33) 01 42 86 52 10

Société de gestion de portefeuille (agrément AMF n° GP 97-08 du 13/03/1997)

SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com